

Accélérer les rénovations énergétiques en copropriétés : avec deux nouvelles solutions par Synergiec

D'ici 2028, les logements classés F ou G seront interdits à la location, obligeant les propriétaires à entreprendre des travaux. Face à ce défi, Synergiec propose une offre d'accompagnement complète pour les petites et moyennes copropriétés, incluant des **solutions de financement** et une **assurance décès collective**, pour accélérer la transition énergétique et respecter les nouvelles normes.

Une nouvelle offre d'assurance dédiée aux copropriétés pour améliorer les taux des prêts collectifs

Synergiec, premier assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) financier inscrit à l'ORIAS lance une solution unique pour faciliter le financement des rénovations énergétiques des copropriétés : la première assurance décès collective dédiée*.

Ce produit répond à un besoin longtemps resté sans solution : jusqu'à présent, environ 10 % des copropriétaires n'avaient pas accès au prêt collectif en raison de l'impossibilité de mutualiser une assurance décès, notamment du fait de l'allongement de la durée de vie et de certaines pathologies qui ne pouvaient pas être couvertes. Aujourd'hui, cette couverture collective rend possible l'emprunt pour tous les copropriétaires d'un immeuble, avec la garantie que les charges ne seront plus redistribuées aux autres copropriétaires en cas de décès d'un participant, un atout majeur dans le contexte d'une population vieillissante.

Cette avancée est décisive pour donner un nouvel élan aux conseils syndicaux et aux syndicats de copropriété, en éliminant les barrières liées à l'âge et aux conditions de santé dans l'accès au financement. Ce produit fonctionne avec un tarif unique et sans questionnaire médical, offrant ainsi une accessibilité accrue.

« Nous sommes intimement convaincus que ce produit permettra d'améliorer le taux des rénovations des copropriétés, tout en sécurisant les copropriétaires. D'autres produits sont en cours d'étude afin de continuer à aider les Syndics et les copropriétaires. » conclut Sylvain Lefèvre, président de Synergiec.

* en partenariat avec le cabinet Décisions & Solutions et AFI ESCA.

Émergence d'offres d'ensemblers pour accélérer et sécuriser les projets de rénovation en copropriété

La rénovation énergétique des petites et moyennes copropriétés est souvent complexe, malgré des aides comme MaPrimeRénov' et les CEE, et prend souvent plus de 4 ans, avec plusieurs assemblées générales, augmentant les risques de blocage et d'abandon. Cette difficulté vient de la coordination laborieuse entre les prestataires, menant à des incohérences.

Pour remédier à cela, des offres d'ensembliers se développent. Elles regroupent toutes les compétences (études, maîtrise d'œuvre, financement...) en un seul consortium, permettant une rénovation en moins de 3 ans avec seulement deux AG de copropriété. Ces offres simplifient et sécurisent les projets de rénovation pour les copropriétés de petite et moyenne taille.

Synergiec apporte son expertise à deux offres d'ensembliers présentées sur le Salon de la Copropriété :

- L'offre **YATOU** qui regroupe Acorus, entreprise de service en bâtiment et spécialisée dans la rénovation énergétique en site occupé et Casbâ, bureau d'études thermiques spécialisé dans l'habitat individuel et collectif.
- L'offre **RENOV+ Copro** avec Quardina, société d'audits, de diagnostics, d'instrumentations et d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage (ATMO) dans les secteurs du bâtiment (logement, tertiaire, industrie), des infrastructures et ouvrages d'art.

En tant qu'intermédiaire spécialisé, Synergiec intervient pour structurer le financement des travaux, en intégrant des prêts adaptés et des aides (comme les CEE, les subventions de l'ANAH et les soutiens locaux) afin d'alléger la part financière restant à la charge des copropriétaires.

Pour les copropriétaires, ce modèle apporte une visibilité accrue sur le déroulement du projet et ses résultats, offrant une garantie de performance énergétique et financière.

Synergiec ambitionne d'accélérer la rénovation de 500 copropriétés via ce concept d'ensemblier.

À propos de Synergiec

Fondée en 2023 par quatre associés issus de l'écosystème de la transition énergétique et de son financement, Synergiec, dotée d'un capital de 1 million d'euros, est le premier intermédiaire national en opération de banque, et en service de paiement dédié à la rénovation énergétique.

Synergiec ambitionne de contribuer au financement de 30 000 logements résidentiels et 1 million de m2 de bâtiments tertiaires et industriels. Que ce soit pour les copropriétés, locaux professionnels, commerces, maisons individuelles ou les ensembles immobiliers, Synergiec apporte des solutions complètes de financement adaptées à chaque bien immobilier, dont le reste à charge, en simplifiant toutes les étapes du projet. En tant que mandataire pour obtenir une solution complète de financement des travaux, incluant les prêts travaux aux meilleures conditions du marché et primes diverses (CEE, aides de l'ANAH, aides locales), Synergiec propose également, en tant que tiers de confiance, des solutions d'assurances pour sécuriser les projets et la pertinence des travaux.